

4. POLITIQUE DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES

4.1 Equipements scolaires (primaires) et parascolaires

PRELIMINAIRE

L'offre en équipements (sociaux, culturels, sportifs, sanitaires, etc.) a toujours été un facteur important pour évaluer la qualité du cadre de vie d'une commune. A tel point que la réalisation d'équipements a longtemps symbolisé les politiques publiques.

Aujourd'hui la notion d'équipement est toujours importante, mais tend de plus en plus à être remplacée par celle de service : ce n'est pas tant l'équipement qui est important que les services mis à la disposition de la population.

Références au plan directeur cantonal

Objectif 2.8 : Adapter l'offre des équipements de quartier à l'évolution des besoins.

Moyen : Pratiquer une politique d'achats immobiliers anticipés pour disposer des terrains répondant aux besoins.

Mesures d'application :

- Développement et valorisation de la pluri-fonctionnalité des équipements.
- Encouragement de l'intercommunalité.
- Mise en place de mesures (légales, foncières, financières, administratives) permettant de faciliter la politique de réservation des espaces nécessaires pour les équipements publics.

SITUATION¹ / DIAGNOSTIC

Les prévisions (2002 – 2005) et les perspectives (2006 – 2011) établies par le SRED indiquent qu'après un pic en 2003 les effectifs devraient se stabiliser autour de 1'070 élèves.

Les prévisions du SRED sont établies sur la base d'une estimation de 515 nouveaux logements pour la période 2003 – 2011. Cette croissance relativement forte correspond au 65 % du potentiel en zone sur la commune. C'est un taux de croissance d'environ 60 logements par an. A titre de comparaison, entre 1990 et 2000, il s'est construit environ 90 logements/an.

Ces prévisions ne tiennent compte que du besoin en classes, mais pas des locaux annexes (salles polyvalentes, locaux spécialisés, etc.). Or, plusieurs établissements scolaires manquent de locaux pour les activités parascolaires.

Ainsi, pour répondre au besoin généralisé de classes pour les activités décloisonnées et parascolaires, de nouveaux locaux seront nécessaires. Des locaux parascolaires doivent être prévus en périphérie des bâtiments scolaires.

Une population nombreuse habite la rive droite de la Versoix. Ces quartiers ne bénéficient toutefois pas d'établissement scolaire proche. Un établissement sur la rive droite de la Versoix permettrait non seulement de mieux intégrer les quartiers de la Pelotière et du nant de Crève Cœur, mais aussi de décharger l'école de Lachenal et ainsi de rééquilibrer les bassins de recrutement. La construction d'une école pose toutefois un problème de compatibilité avec les normes liées au bruit des avions (DS II en principe pour une école).

L'école de Courvoiser comprend deux classes qui ne sont plus aux normes. En raison du bruit, une démolition-reconstruction est envisageable à d'autres

¹ Sources : Evaluation des besoins scolaires, Ortis, octobre 2001 ; Prévision localisée d'effectifs de l'enseignement primaire, SRED, mai 2002 ; entretien avec M. J.-D. Guex, octobre 2002

fins qu'un établissement scolaire (petite enfance).

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Adapter l'offre d'équipements scolaires aux besoins futurs.

Développer une politique d'acquisition foncière anticipée.

Rechercher des possibilités d'implantation d'un équipement scolaire sur la rive droite de la Versoix.

- > *Négocier avec le canton la possibilité de construire une école sur les terrains de l'Etat en bordure du chemin du Molard.*

COMMENTAIRES

Les localisations de nouvelles écoles qui ont été retenues sont :

- > Sur le terrain de football de Champ-Pauvre.
- > Dans le cadre du développement d'un nouveau quartier "Chez Pélissier".
- > Sur les terrains de l'Etat en bordure du ch. du Molard.
- > Agrandissement des établissements existants.

4.2 Equipements et installations pour les enfants

4.2.1 Crèches, garderies

SITUATION / DIAGNOSTIC

Versoix offre actuellement environ 130 places de garde, dont 60 à la crèche et le reste entre les deux garderies et l'association des familles d'accueil.

En moyenne, l'on considère qu'environ 1/5 des enfants de 0 à 5 ans recherchent une place. L'application de ce taux à Versoix, représente environ 120 à 130 enfants à placer, en ne prenant pas en compte les parents qui, travaillant à Versoix, souhaiteraient trouver une place sur la commune.

Considérant à terme une population de 12 à 13'000 habitants et une demande toujours plus importante pour ce type de service, les besoins pourraient alors s'élever à environ 150 à 160 places.

La villa Yo-Yo installée dans un appartement de la Pelotière accueille des enfants de 4 à 11 ans après les heures d'école et les jours de congé. Cet équipement complète ainsi l'offre de prise en charge des enfants.

OBJECTIF

Adapter l'offre en crèches et garderies aux besoins actuels et futurs.

COMMENTAIRES

Les localisations de nouvelles crèches qui ont été retenues sont :

- > Secteur du Levant
- > Pelotière
- > Ecole Courvoisier
- > Dans les nouveaux quartiers de Versoix-la-Ville sous la forme d'haltes-garderies.

4.3 Equipements pour les jeunes

SITUATION / DIAGNOSTIC

Selon les sondages effectués lors de la première phase d'étude du plan directeur, les demandes formulées concernent une salle de spectacle (musique, répétitions) et un terrain de skate-park. L'association de Montfleury relève également que dans leur quartier (privé), des équipements existent pour les enfants, mais rien pour les jeunes. Ils proposent la création, par exemple, d'un mur de grimpe et d'un terrain de volley-ball.

OBJECTIF ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Adapter l'offre en équipements pour les jeunes aux besoins actuels et futurs.

- > Rechercher des synergies avec d'autres projets de construction.
- > Développer des solutions flexibles.

COMMENTAIRES

Les localisations potentielles de nouveaux locaux pour les jeunes :

- > Versoix Centre-Ville (plateau de la Gare)
- > Site de la papeterie
- > Versoix-la-Ville
- > "Chez Pélissier"

La flexibilité des installations consiste à utiliser au mieux les espaces existants par leur utilisation différenciée dans le temps. Dans cette optique, certains parkings ou tronçons de rue pourraient par exemple être mis à disposition pour des jeux de rue (street-ball, roller, skate-park, etc.) à certains moments de la semaine. Ces pratiques sont courantes pour des activités commerciales (marché), et devraient également être pratiquées pour des activités sociales, sportives ou ludiques.

4.4 Equipements pour les personnes âgées

4.4.1 EMS

SITUATION / DIAGNOSTIC

Il existe un EMS et un foyer de jour à Versoix. Selon le plan directeur cantonal EMS 2010, la construction d'un nouvel EMS est nécessaire pour répondre aux besoins régionaux.

Après analyse de différents sites, celui de la Gare est retenu prioritairement pour l'implantation de l'EMS.

4.4.2 CASS¹

SITUATION / DIAGNOSTIC

Versoix fait partie d'un secteur socio-sanitaire comprenant les communes de Bellevue, Genthod et Collex-Bossy.

Le plan directeur cantonal des locaux des CASS 2000-2010 définit les besoins en surfaces pour la période considérée.

- > Surface actuelle : 303 m²
- > Surface nécessaire pour l'adaptation à court terme : 104 m²

OBJECTIF ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Répondre aux besoins de la population âgée.

- > Réaliser un nouvel EMS sur le plateau de la Gare.
- > Réserver la possibilité de créer de nouveaux équipements pour les personnes âgées.

COMMENTAIRES

L'agrandissement des locaux actuels du CASS semble faisable et ne nécessite pas la réservation d'autres terrains.

A plus long terme toutefois, compte tenu du vieillissement de la population, il n'est pas exclu que des besoins supplémentaires apparaissent.

¹ CASS : centre d'action sociale et de santé

4.5 Equipements de sports et loisirs

SITUATION / DIAGNOSTIC

Versoix possède une offre très étoffée d'installations et d'équipements pour la pratique des sports et des loisirs qui répond aux besoins de la population locale et régionale.

Le centre sportif de la Bécassière accueille les principales installations grandes consommatrices d'espace (football, tennis) et présente quelques réserves pour la réalisation de certains équipements et installations (agrandissement du tennis, terrain de beach-volley, agora-espace, piste finlandaise, nouveaux vestiaires, etc.).

Par contre, il ne pourrait pas accueillir d'autres nouveaux équipements plus importants comme le déplacement du terrain de football de Champ Pauvre ou la réalisation d'une piscine couverte.

Pour les loisirs (promenade, vélos, pique-nique, etc.), les forêts situées à l'ouest de l'autoroute sont fortement sollicitées. Outre la pression qui est exercée sur ces milieux (concentration dans le temps et dans l'espace), ces espaces sont relativement éloignés des quartiers pour pouvoir jouer un rôle d'équipement de proximité. L'étang de la pisciculture constitue un endroit très prisé et pourrait être aménagé en tant qu'espace de détente.

Les terrains entre le centre sportif et Ecogia sont dans une situation intéressante entre territoire urbanisé et espaces naturels. Ils pourraient ainsi jouer à terme un rôle de d'espace-relais entre les quartiers résidentiels et les espaces naturels.

Les demandes de la part des associations consultées portent essentiellement sur la création d'une piscine couverte. C'est un équipement qui renforcerait le rôle de Versoix en tant que pôle régional. Dans cette optique, une collaboration intercommunale devrait être développée.

Il existe également une forte demande au niveau cantonal pour des équipements lacustres (places d'amarrage dans les ports). A ce titre, on peut rappeler qu'en 1974 le Département des Travaux Publics avait établi une étude générale pour la protection et l'aménagement des rives du

lac¹, suivie d'une étude de détail pour le secteur de Versoix². Cette dernière prévoyait notamment l'agrandissement de port Choiseul (+ 560 places), le prolongement du quai de Versoix, la création d'îles artificielles, la réalisation d'un camping, d'une piscine, etc.

Aménagement des rives, 1975 (extrait)



Il n'y a plus aujourd'hui de volonté cantonale ou communale de prendre en charge l'agrandissement des infrastructures portuaires.

Dans le cadre du projet de renaturation du delta de la Versoix, le port de l'institut Forel pourrait être démoli. Dans cette éventualité, des emplacements de substitution pour les bateaux de l'institut devront être trouvés.

OBJECTIFS

Développer une collaboration intercommunale pour la réalisation d'équipements de sports et loisirs.

Réserver la possibilité d'une extension du Centre sportif de la Bécassière.

Aménager un parc rural à Ecogia-Bécassière.

¹ Protection et aménagement des rives du lac, Etude générale, DTP, octobre 1974

² Aménagement des rives du lac, Versoix – secteur I, DTP, mars 1975

COMMENTAIRESParc rural d'Ecogia-Bécassière

L'aménagement d'un parc rural répond à différents objectifs :

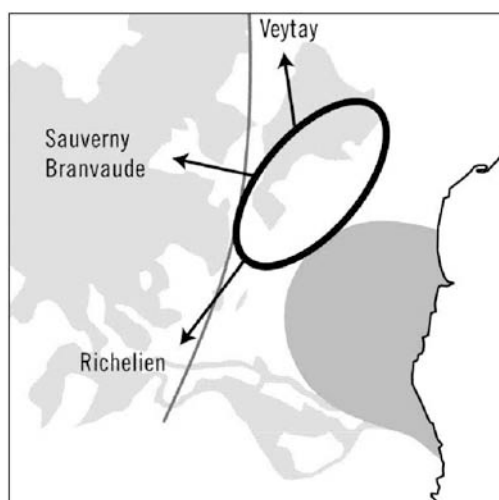
- > Renforcer l'attractivité du territoire, par l'offre d'équipements et d'installations de niveau régional.
- > Améliorer les relations entre les quartiers de Versoix, le Centre sportif et les espaces naturels en offrant un lieu relais.
- > Accompagner l'évolution de l'agriculture périurbaine : diversification, nouvelles activités, etc.

La fiche de mesure n° 4 détaille les conditions de mise en œuvre du parc et les options concernant l'agrandissement du centre sportif de la Bécassière.

Références au plan directeur cantonal

Objectif 3.11 : Répondre aux nouveaux besoins en matière d'espaces de détente et d'équipements sportifs et de jardins familiaux en garantissant une coordination intercommunale.

Objectif 3.2 : Faire jouer à l'agriculture, en sus de sa fonction première de production, son rôle d'entretien du paysage et de la nature, en particulier aux abords de l'agglomération.

Ecogia - Bécassière : un espace-relais entre l'urbanisation et les milieux forestiers**4.6 Principaux équipements culturels****SITUATION / DIAGNOSTIC**

Les équipements culturels sont :

- > La Maison du Charron
- > La salle communale de Lachenal
- > L'aula du collège des Colombières
- > Les caves de Bon-Séjour
- > La Ludothèque
- > La bibliothèque communale
- > L'Espace Patrimoine
- > L'Ancienne Préfecture
- > Le Club des Aînés
- > Le Rado
- > Le Galaxy
- > La Maison de la Grève
- > Ecogia
- > L'Observatoire de Genève

Par ailleurs, l'association Ecole & Quartier propose un très grand nombre d'activités (cours, animations, etc.), expression d'une grande richesse culturelle et associative. Les associations communales sont également nombreuses et contribuent à l'animation sociale et culturelle de la commune.

Certaines associations ont exprimé le désir de créer à Versoix un centre socioculturel polyvalent comprenant des salles de spectacles, répétitions, musique, expositions, cinéma, etc.

La Commission culture de la commune souhaite développer un véritable pôle culturel autour des Caves de Bon-Séjour, incluant l'Ancienne Préfecture et la Maison Ferrier. Un autre axe culturel pourrait se développer à Ecogia lorsque la salle polyvalente sera achevée. D'autre part, un réaménagement des espaces publics du Bourg (par exemple sous la forme d'une zone piétonne comprenant le quai et les ruelles du bourg permettrait de développer de nouvelles possibilités d'animations pour les nombreuses associations communales.

Les sites de la gare et de la papeterie présentent également des potentialités

intéressantes pour l'implantation de locaux socioculturels. L'un en tant que pôle d'échanges et interface de transports, l'autre par la qualité exceptionnelle du cadre paysager. D'autres localisations ne sont pas à exclure selon les opportunités qui se présentent.

La réalisation d'équipements socioculturels répond non seulement à une demande locale, mais participe également au renforcement de l'attractivité du territoire.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Renforcer les équipements socioculturels.

- > Nouvelle salle de spectacle
- > Extension des caves de Bon-Séjour
- > Maison de la musique et de la danse

Développer une collaboration intercommunale pour la réalisation d'équipements socioculturels.

Exemples de plantages (Lausanne)



4.7 Plantages

SITUATION / DIAGNOSTIC

Les prolongements extérieurs de nombreux bâtiments locatifs se réduisent à une simple pelouse qui présente peu d'intérêts en termes de possibilités d'appropriation, d'environnement et de paysage.

Des aménagements simples sous la forme de plantages permettraient de diversifier ces espaces collectifs et d'offrir des lieux de détente à proximité immédiate des logements.

Les plantages sont des "mini-jardins familiaux" mis à disposition des habitants proches (3 à 5 minutes à pied). Les parcelles de 5 à 50 m² au maximum par locataire sont aménagées de manière rudimentaire, sans maisonnettes ni places de jeux. L'équipement se limite juste à quelques points d'eau et chemins en revêtement stabilisé.

Ces installations jouent un rôle important en termes de diversification de la végétation et en termes sociaux (appartenance à son quartier, lieu d'échanges, activités pour les aînés, etc.).

OBJECTIF

Inciter à la réalisation de plantages.

COMMENTAIRES





L'aménagement de plantages est principalement du ressort des propriétaires privés. Afin d'inciter les propriétaires à offrir une partie de leur terrain aux locataires pour les transformer en plantages, la commune de Versoix pourrait donner l'exemple (rôle moteur) en proposant aux amateurs des parcelles qui se prêtent à cet usage. L'aménagement et l'équipement pourraient aussi être pris en charge par la commune, par exemple sous la forme d'emplois pour les jeunes en été, d'ateliers pour les chômeurs, etc.



existant / projeté

-   Etablissement scolaire
-   Crèche, garderie
-   Equipement socioculturel
-   EMS / CASS

existant / projeté

-   Equipements sportifs et espaces spécialisés / localisation ou réserve pour extension
-   Espaces de détente-loisirs, parcs publics
-  Plantages
-  Limite communale

La localisation des bâtiments et plantages projetés est indicative.

